

NOTE DE PRESENTATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES

En vertu de l'article L 5211-36 du Code général des collectivités
territoriales

ANNEE 2024

10 Février 2025

Communauté de Communes
du Haut-Limousin en Marche



Table des matières

INTRODUCTION.....	3
La section de fonctionnement	3
La section d'investissement	4
I – STRUCTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL.....	5
I – Les dépenses de fonctionnement	6
II – Les recettes de fonctionnement	7
III – Section d'investissement	9
II – LES BUDGETS ANNEXES	11
A – Les budgets annexes du secteur « Economie »	11
B – Les budgets annexes du secteur « Tourisme »	12
C – Le budget annexe « OM REOM » en M4	13

INTRODUCTION

Conformément à l'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 07 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), qui crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des Collectivités Territoriales, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit désormais être jointe aux budgets primitifs et aux Comptes Financiers Uniques de la Communauté de communes.

Le décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 précise les modalités de mise en ligne de ces informations des collectivités territoriales auprès du public : les documents d'informations budgétaires et financières doivent être mis en ligne sur le site Internet dans un délai d'un mois à compter de l'adoption, dans les conditions garantissant leur accessibilité intégrale sous un format non modifiable et leur conformité aux documents soumis à l'organe délibérant. Ils doivent être accessibles gratuitement et facilement par le public.

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire qui remplace à la fois le compte de gestion et le compte administratif, et qui sera obligatoire à compter du 1er janvier 2026 pour toutes les communes, EPCI, ASA et AFP (cf II de l'article 242 de la loi n°2018-1317 de finances pour 2019).

Le Compte Financier Unique a pour fonction de présenter, après clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget. Il retrace toutes les recettes ainsi que toutes les dépenses réalisées au cours de l'année.

Le Compte Financier Unique permet de déterminer le résultat de la section de fonctionnement, le solde d'exécution de la section d'investissement, en recettes et en dépenses reportés au budget de l'exercice suivant.

La section de fonctionnement regroupe :

1 - **toutes les dépenses** nécessaires au fonctionnement de la collectivité :

- ♣ les charges à caractère général
- ♣ les charges de personnel
- ♣ les charges financières liées à la dette (intérêts) et les charges exceptionnelles
- ♣ les opérations d'ordre
- ♣ le virement à la section d'investissement

2 - **toutes les recettes** que la collectivité peut percevoir et qui permettent le financement des dépenses de fonctionnement :

- ♣ produits des services du domaine,
- ♣ impôts et taxes,
- ♣ dotations, subventions et participations,
- ♣ Atténuations de charges, autres produits de gestion courante et produits exceptionnels,
- ♣ Opérations d'ordre,
- ♣ Excédent de fonctionnement reporté.

La section d'investissement retrace les opérations patrimoniales et comporte :

1 - **En dépenses** : construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructures, acquisitions de matériels durables, véhicules..., le remboursement du capital de la dette, les travaux réalisés en régie...

2 - **En recettes** : le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), les emprunts nouveaux, les subventions reçues, l'autofinancement de la section de fonctionnement, les dotations aux amortissements...

Pour l'exercice 2024, l'agrégation des comptes-administratifs du budget principal et des 5 budgets annexes s'établit comme suit (hors restes à réaliser et hors inscription des résultats cumulés N-1) :

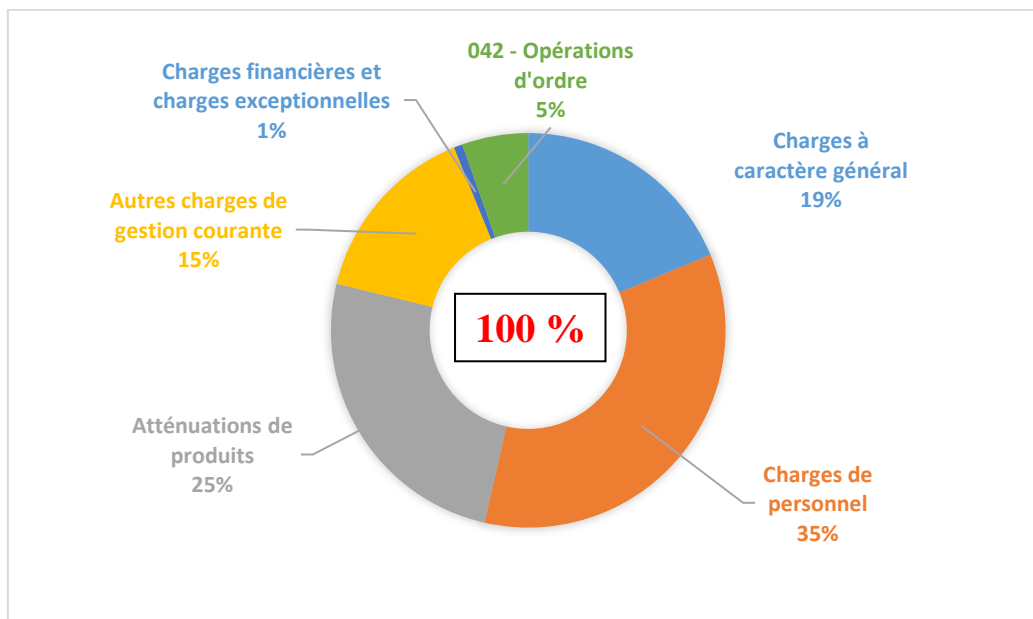
	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	10 867 759,80 €	12 068 536,01 €	2 386 875,58 €	2 774 137,24 €	13 254 635,38 €	14 842 673,25 €
Budgets annexes "économie"						
ATELIER RELAIS	39 001,00 €	9 400,00 €	9 400,00 €	38 777,00 €	48 401,00 €	48 177,00 €
ZA CCHLeM	92 104,99 €	148 600,00 €	158 162,84 €	61 956,00 €	250 267,83 €	210 556,00 €
Budgets annexes "tourisme"						
Site des Pouyades	401 857,92 €	431 157,36 €	108 280,67 €	494 778,68 €	510 138,59 €	925 936,04 €
Hôtel snack de Mondon	24 701,52 €	15 840,79 €	4 000,00 €	20 855,51 €	28 701,52 €	36 696,30 €
Budget annexe M4						
OM REOM	4 083 136,65 €	3 735 584,63 €	210 081,63 €	440 835,34 €	4 293 218,28 €	4 176 419,97 €
TOTAL	15 508 561,88 €	16 409 118,79 €	2 876 800,72 €	3 831 339,77 €	18 385 362,60 €	20 240 458,56 €

I - STRUCTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL

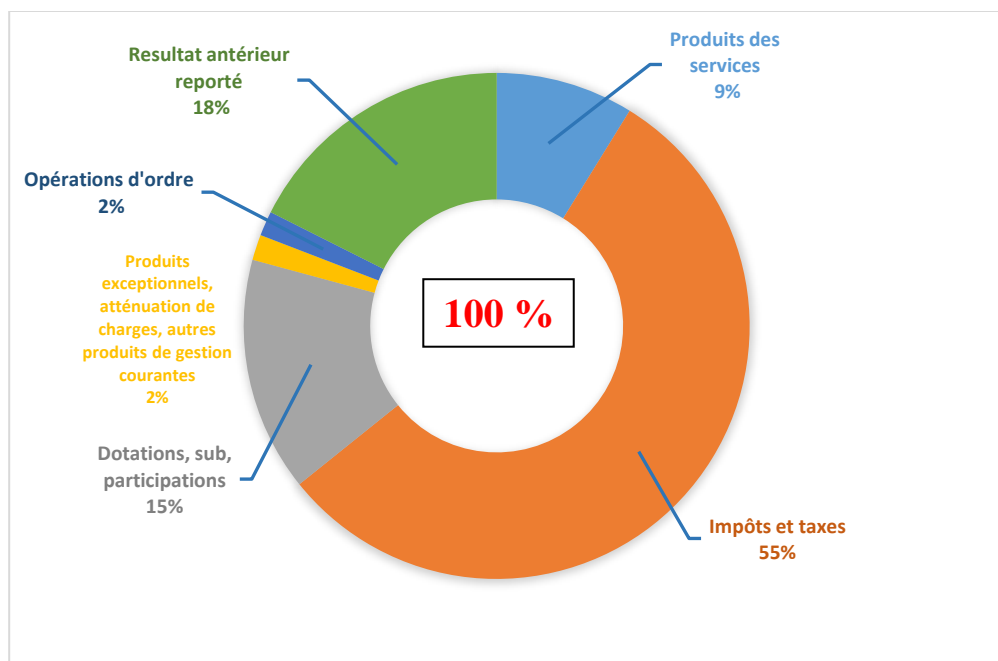
Le Compte Financier Unique 2024 s'établit, sections de fonctionnement et d'investissement cumulées (hors reprise de résultat) à 13 354 535,38 € (dont 99 900 € de restes à réaliser) de dépenses totales et 15 407 074,16 € de recettes (dont 564 400,91 € de restes à réaliser).

La répartition des dépenses et des recettes de fonctionnement est la suivante :

Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement



A – Les dépenses de fonctionnement

- Les charges à caractère général (chapitre 011)

Libellé	2024
Chapitre 011 – charge à caractère général	2 023 999,93 €

Ces charges correspondent aux dépenses courantes de l'EPCI : contrats de prestation de service, fluides, énergie, combustible, maintenance, assurances, frais télécommunication, locations, frais d'entretien des locaux et bâtiments, achats de petits matériels et fournitures ...

- Les charges de personnel (chapitre 012)

Libellé	2024
Chapitre 012 - Charges de personnel	4 000 300,09 €

Pour des raisons pratiques, en particulier liées à l'informatique, l'ensemble des rémunérations est versé par le budget principal. Les budgets annexes remboursent chacun leur part en fin d'année au budget principal.

- Les autres charges de gestion courante (chapitre - 65)

Libellé	2024
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	1 400 700,90 €

Ce chapitre comprend notamment les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes, ainsi que les subventions de fonctionnement attribuées à l'EPIC Office de tourisme et aux associations du territoire ayant une action d'envergure communautaire, les indemnités des élus et le versement aux communes du contingent d'aide sociale.

- Les atténuations de produits (chapitre - 014)

Libellé	2024
Chapitre 014 - Atténuations de produits	2 732 375,75 €

Ce chapitre comptabilise les attributions de compensation versées aux communes ainsi que le reversement du FNGIR (Fonds national de garantie individuelle des ressources), le remboursement de la fraction de TVA trop versée par les services de l'Etat et le reversement à l'EPIC Office de tourisme de la taxe de séjour.

- Les charges financières (chapitre - 66)

Libellé	2024
Chapitre 66 - Charges financières (intérêts)	87 502,49 €

Ce chapitre comptabilise les intérêts d'emprunt payés par la CCHLeM.

- Les charges spécifiques (chapitre - 68)

Libellé	2024
Chapitre 68 – Dotations aux amortissements – aux dépréciations	207,69 €

Ce chapitre comptabilise les dotations aux provisions pour créances éteintes ou admissions en non-valeur.

- Les opérations d'ordre (Chapitre 042)

Le chapitre 042 correspond aux amortissements de la communauté de communes. Ils ont été de 622 672,95 € en 2024.

B – Les recettes de fonctionnement

- Les produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

Libellé	2024
70 - Produits des services, du domaine...	1 290 216,10 €

Ce chapitre regroupe les produits des services qui font l'objet d'une refacturation aux usagers (multi-accueil, ALSH, Relais petite enfance, périscolaire, aire d'accueil des gens du voyage...) aux communes membres (mise à disposition de personnel...) et aux budgets annexes (frais de personnel, divers...).

- Les impôts et taxes (chapitre 73)

Libellé	2024
73 - Impôts et taxes	8 115 439,18 €

Ce chapitre correspond à :

- Taxes d'habitation, taxes sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti, la CFE (cotisation foncière des entreprises) pour un montant de 3 011 674 €,
- TASCOM (taxes sur les surfaces commerciales) pour la somme de 237 994 €
- IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux) pour un montant de 931 207 €
- Autres impôts locaux ou assimilés pour 131 300,51 €
- Attributions de compensation versées par les communes pour la somme de 197 405 €,
- FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) pour 281 696 €
- Taxe de séjour représentant 79 959,67 €,
- Fraction de TVA pour la somme de 2 696 962 € en compensation de la taxe d'habitation et 547 241 € pour la compensation de la CVAE.

Pour mémoire, par délibération n° 2023_052 du 3 avril 2023, le Conseil communautaire a fixé pour l'année 2023 les taux suivants :

Taxe sur le foncier bâti :	1,16 %
Taxe sur le foncier non bâti :	7,23 %
Taxe d'habitation :	9,96 %

Par délibération n° 2024_040 du 15 avril 2024 le Conseil communautaire a fixé pour l'année 2024 les taux suivants :

Taxe sur le foncier bâti :	1,80 %
Taxe sur le foncier non bâti :	11,21 %
Taxe d'habitation :	15,44 %

Le taux de Contribution foncière des entreprises (CFE) pour l'année 2024 a été fixé à 27,30%.

- Dotations, subventions et participations (chapitre 74)

Libellé	2024
74 - Dotations, subventions et participations	2 193 288,53 €

Ce chapitre regroupe les dotations de fonctionnement de l'Etat, le FCTVA, les participations de la Région, du Département, de l'Europe ou des autres organismes, ainsi que les compensations par l'Etat d'exonération de différentes taxes.

- Les autres recettes (chapitres 75 – 013 – 76 – 77)

Libellé	2024
75 - Autres produits de gestion courante	100 360,74 €

Ce chapitre est composé principalement du revenu des immeubles (c'est-à-dire des loyers) et des indemnités perçues au titre des assurances en cas de sinistres.

Libellé	2024
013 - Atténuations de charges	134 479,06 €

Le chapitre 013 est crédité des remboursements des arrêts maladies des agents par les organismes de protection sociale (CPAM, l'assureur de l'EPCI...).

Libellé	2024
76 -77 – Produits financiers et exceptionnels	3 999,72 €

Ils comprennent des produits des cessions d'immobilisations ainsi que l'annulation de mandats d'exercices antérieurs.

- Les opérations d'ordre (chapitre - 042)

Libellé	2024
042 – Opération d'ordre de transfert entre sections	230 752,68 €

Les subventions d'équipement perçues par l'EPCI sont imputées au compte 13, en recettes d'investissement. Elles doivent faire l'objet chaque année d'une reprise à la section de fonctionnement et disparaître ainsi du bilan parallèlement à l'amortissement de l'immobilisation. La reprise annuelle est constatée au débit du compte 139 par le crédit du compte 777 "Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat" (opération d'ordre budgétaire). Le montant de la reprise est égal au montant de la subvention rapportée à la durée de l'amortissement du bien subventionné.

- L'excédent de fonctionnement (002)

L'excédent de fonctionnement cumulé qui a été reporté sur le budget primitif 2024 s'élève à 2 574 272,50 €.

C – Section d'investissement

- Les dépenses d'investissement

Les différents programmes d'investissement réalisés en 2024 sont les suivants :

Libellé Programmes	Montant (Incluant les RAR 2024)
Voirie (pour les voies intercommunales)	405 007,64
Voirie (pour les voies communales dans le cadre du groupement de commandes)	68 737,06
Voie verte	616 984,51
Voie Verte - Phase 2	1 440,00
Acquisition de matériels divers (ALSH - Multi accueil)	18 638,21
Logiciel RH - Compta - Commande publique	13 670,40
PLUI	8 756,82
Modification PLUI	34 172,58
Réalisation d'un site patrimoniale remarquable SPR	24 887,99
Immobilier d'entreprise	96 720,80
Equipement informatique	27 658,83
Acquisition matériels services techniques	2 602,00
Matériel de téléphonie – Réseau VPN	5 644,55
Rénovation grange Théâtre du Cloître – Phase 1	38 700,00
Rénovation grange Théâtre du Cloître – Phase 2	6 944,25
Aménagement piscine camping de Mondon	76 587,60
Travaux étang de Cherbois	1 080,00
Aire d'accueil gens du voyage	100 433,48
Assainissement et réserve incendie Zone de Cherbois	3 060,00
Aménagement extérieur ALSH Le Dorat	2 953,55
Aménagement Théâtre du Cloître	29 216,01
Etude patrimoine diagnostic bâtiments CCHLeM	864,00
Aménagement médiathèque CCHLeM	997,77
Etude faisabilité Piscine Nordique	31 680,00
Diagnostics réalisation cuisine centrale	13 063,57
Etude et travaux réhabilitation site Charles Silvestre	46 471,24
Travaux Maison de santé du Dorat	5 689,22
Travaux Maison de santé Saint-Sulpice-les-Feuilles	4 656,00
Etude Création de logements pour futurs praticiens	11 989,99
Aménagement RPE de Bellac	59 661,08
Acquisition de véhicule pour la ludothèque (hors programme)	27 507,16
TOTAL	1 786 476,31

Le remboursement du capital emprunté a été de 469 196,59 €. Le remboursement de dépôts de caution à l'aire d'accueil des gens du voyage s'élève à 350 €.

Les crédits nécessaires à l'amortissement des subventions ont été de 230 752,68 €.

Soit un total de dépenses d'investissement de 2 486 775,58 € (incluant les restes à réaliser 2024) et un résultat cumulé reporté de -884 891,67 €

- **Les recettes d'investissement**

Libellés	Montant (Incluant les RAR 2024)
Amortissements	622 672,95
FCTVA + art.1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)	893 423,32
Emprunts 2024	500 000,00
Subventions d'investissement (Etat, Département, Région...) (dont 564 400,91 de RAR)	1 250 899,49
Autres immobilisations financières (remboursement par les budgets annexes d'emprunts globalisés)	2 805,33
Recettes d'opération pour compte de tiers (= remboursement des communes pour le groupement de commande « voirie »)	68 737,06
TOTAL	3 338 538.15

II – LES BUDGETS ANNEXES

A – Les budgets annexes du secteur « Economie »

- La section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Libellé	ZA CCHLEM	Ateliers Relais
011 - Charges à caractère général	13 330,47 €	224,00 €
012 - Charges de personnel	0,00 €	0,00 €
65 - Autres charges de gestion	0,00 €	0,00 €
66 - Charges financières	8 085,87 €	0,00 €
67 - Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €
022 - Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €
042 – Opérations d'ordre	61 956,00 €	38 777,00 €
043 - Opération d'ordre	8 732,65 €	0,00 €
002- Résultat reporté	0,00 €	592 810,93 €
TOTAL	92 104,99 €	631 811,93 €

Recettes de fonctionnement

Libellé	ZA CCHLEM	Ateliers Relais
70 - Produits des services	2 930,00 €	0,00 €
73 - Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €
74 - Dotations et participations	0,00 €	0,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	39 560,13 €	0,00 €
77 - Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €
79 – Transfert de charges	0,00 €	0,00 €
042 – Opérations d'ordre	97 377,22 €	9 400,00 €
043 - Opération d'ordre	8 732,65 €	0,00 €
002- Résultat reporté	189 886,35 €	0,00 €
TOTAL	338 486,35 €	9 400,00 €

- La section d'investissement

Les différents programmes d'investissement en 2024 sont :

ZA CCHLEM : 158 162,84 € (remboursement du capital des emprunts et amortissements des subventions)

B – Les budgets annexes du secteur « Tourisme »

- La section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Libellé	Site des Pouyades	Hôtel snack Mondon
011 - Charges à caractère général	111 251,35 €	3 846,01 €
012 - Charges de personnel	133 514,00 €	0,00 €
65 - Autres charges de gestion	299,80 €	0,00 €
66 - Charges financières	0,00 €	0,00 €
67 - Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €
042 – Opérations d'ordre	156 792,77 €	20 855,51 €
002- Résultat reporté	157 808,56 €	101 671,55 €
TOTAL	559 666,48 €	126 373,07 €

Recettes de fonctionnement

Libellé	Sites des Pouyades	Hôtel snack Mondon
70 - Produits des services	177 876,81 €	0,00 €
73 - Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €
74 - Dotations et participations	0,00 €	0,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	200 060,01 €	15 840,79 €
77 - Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €
79 – Transfert de charges	0,00 €	0,00 €
042 – Opérations d'ordre	53 220,54 €	0,00 €
002- Résultat reporté	0,00 €	0,00 €
TOTAL	431 157,36 €	15 840,79 €

- **La section d'investissement :**

Les différents programmes d'investissement en 2024 sont :

Site des Pouyades : 20 770,20 € (solde - 2^{ème} tranche de développement hameaux de gîtes), 5 576,64 € (Acquisition d'équipements divers), 27 295,00 € d'aménagement de la piscine du site, 1 418,29 € pour des échanges de parcelles et 53 220,54 € d'amortissement des subventions déjà perçues.

Les dépenses d'investissement sont financées pour partie, par 337 985,91 € de subventions du Département, de la Région et de l'Etat et de l'Europe.

Hôtel Snack de Mondon : 4 000 € de travaux d'aménagement du Snack.

C- Le budget annexe « OM REOM » en M4

- **La section de fonctionnement**

Dépenses de fonctionnement

Libellé	OM REOM
011 - Charges à caractère général	1 942 899,84 €
012 - Charges de personnel	347 132,19 €
65 - Autres charges de gestion	1 199 778,24 €
66 - Charges financières	14 391,69 €
67 - Charges exceptionnelles	394 252,87 €
68 - Dotations aux amortissements - dépréciations et provisions	15 850,96 €
042 – Opérations d'ordre	168 830,86 €
002- Résultat reporté	0,00 €
TOTAL	4 083 136,65 €

Recettes de fonctionnement

Libellé	OM REOM
70 - Produits des services	3 715 957,91 €
73 - Impôts et taxes	0,00 €
74 - Dotations et participations	3 449,22 €
75 - Autres produits de gestion courante	20,78 €
77 - Produits exceptionnels	8 185,09 €
042 – Opérations d'ordre	7 971,63 €
002- Résultat reporté	603 474,74 €
TOTAL	4 339 059,37 €

- **La section d'investissement**

Les différents programmes d'investissement en 2024 sont :

- Acquisition équipements informatiques : 2534,40 € ;
- Achat d'un broyeur : 26 640 € ;
- Etude à l'accompagnement et mise en place de la REOMI : 44 113,20 € ;
- Achat de composteurs : 128 822,40 €.